

ARRETE DU MAIRE
N°2023/0058

Le Maire de la commune de SAINT-SAUFLIEU ;

Vu l'article R.122.-9 du code des communes ;

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 15 septembre 2012 nommant Monsieur Dominique HESDIN en qualité de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Dominique HESDIN, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de rédacteur principal faisant fonction de secrétaire de mairie, est délégué pour la durée du mandat du présent Conseil Municipal, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'Etat Civil.

Article 2 : A ce titre, Monsieur Dominique HESDIN sera chargé de la réception des déclarations de naissance, de décès, de reconnaissance, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous acte ou jugement sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comportent sa seule signature, en l'absence d'un officier d'Etat Civil élu.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera :

1. Remise à l'intéressé
2. Annexée au registre d'état civil de la commune de Saint-Sauflieu ;
3. Transmise à Madame la Préfète de la Somme et Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

Fait à SAINT-SAUFLIEU, le 09 octobre 2023.

LE MAIRE,
Magali CONTANT.

